Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260304-26240303-DE

COMMUNE DE MAËL-CARHAIX – 22340

Conseil municipal du mercredi 04 mars 2026 à 20h

Délibération n° 26.04.03.03

Date de convocation : 24.02.2026
Nombre de membres en exercice : 13
Présents : 12 ; Absent : 1 ; Pouvoir : 0

Vote - Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Participation communale 2026 : CCAS : 9 000.00 €.

Classification « actes » : Finances locales - 7.6 : Contributions budgétaires

Après avoir présenté l'exécution de l'ensemble des budgets de l'exercice 2025, l'affectation possible des résultats et le budget primitif de l'exercice 2026, Madame le Maire sollicite le conseil municipal afin qu'il délibère sur la participation communale nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS (la Caisse des Ecoles et l'AFR étant par ailleurs dissoutes).

Elle précise que suite à la délibération du 5 décembre 2019 relative à la participation accordée aux jeunes pour l'obtention du permis de conduire, laquelle sera versée par le CCAS, il y a lieu d'adapter la participation communale annuelle en conséquence.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différents budgets, tant en exécution 2025 qu'en prévisions 2026 et de la décision d'attribution d'aide pour le permis de conduire, vote la seule participation communale suivante :

Désignation du budget bénéficiaire	Montant attribué	Articles budgétaires - Attribution - Réception	Observations
CCAS	**9 000.00 €**	- 657363 - 74748	4 600.00 €/2007 7 000.00 €/2008 5 000.00 €/2009 3 000.00 €/2010 4 500.00 €/2011 4 500.00 €/2012 1 500.00 €/2013 4 500.00 €/2014 4 000.00 €/2015 4 500.00 €/2016 250.00 €/2017 3 000.00 €/2018 3 000.00 €/2019 9 500.00 €/2020 8 200.00 €/2021 7 000.00 €/2022 8 000.00 €/2023 10 000.00 €/2024 7 000.00 €/2025

Le Maire,
Rollande LE BORGNE

MAIRIE de MAËL-CARHAIX (Côtes-d'Armor)